



Buchelay

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 078-217801182-20250410-13_II_2025-BF

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

N° 13/II/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de convocation</i> Le 24 mars 2025	Séance ordinaire du 9 avril 2025 Ouverture à 20 heures 03 Présidence TREMBLAY Stéphane, Maire <u>Etaient présents :</u> ALZAR Emmanuel, AMARA Sonia, BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, DUBARRY MILANO Mattéo, DUPUIS Arnaud, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TREMBLAY Stéphane. <u>Excusés avec procuration :</u> FORISSIER Julien procuration à EL MAÂTOUK Hicham TALEB Karim procuration à RUIZ Richard <u>Excusés sans procuration :</u> EL MAÂTOUK Hicham (Invalidant la procuration de FORISSIER Julien) EL MANANI Safiya <u>Secrétaire de séance :</u> DECHÂTRETTE Alain						
<i>Date d'affichage</i> Le 27 mars 2025							
<i>Nombre de Conseillers</i> <table><tr><td>En exercice</td><td>23</td></tr><tr><td>Présents</td><td>19</td></tr><tr><td>Votants</td><td>20</td></tr></table>	En exercice	23	Présents	19	Votants	20	
En exercice	23						
Présents	19						
Votants	20						
Objet : <u>Budget Primitif 2025</u>							

La Commune vote son budget primitif 2025 après approbation du compte financier unique 2024, en reprenant le résultat de l'exercice 2024, et en y intégrant les restes à réaliser de ce même exercice 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant que le budget primitif 2025 est voté par nature;

Après consultation de la commission des finances en date du 17 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel ALZAR, Adjoint au Maire délégué aux finances;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour et 3 absentions (Mme GUYON, MR DUPUIS, Mr GHAZOUANI) :

Article 1er :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 arrêté comme suit:

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	4 047 939,31€	4 047 939,31 €
Fonctionnement	5 947 346,00€	5 947 346,00€
TOTAL	9 995 285,31€	9 995 285,31€

Article II:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III:

Le Maire de BUCHELAY et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait conforme,
Le 10 avril 2025.

Publication électronique sur le site internet communal
selon Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982

DECHÂTRETTE Alain,
Secrétaire de séance

TREMBLAY Stéphane,
Maire

